



6 octobre 2021

(21-7524)

Page: 1/2

Conseil général

Original: anglais

**COMMUNICATION CONJOINTE SUR DES QUESTIONS SYSTÉMIQUES PRÉSENTÉE PAR
L'ALBANIE; L'AUSTRALIE; LE CANADA; LE CHILI; LA COLOMBIE; LE COSTA RICA;
L'ÉQUATEUR; LA FÉDÉRATION DE RUSSIE; LE GUATEMALA; HONG KONG, CHINE;
L'ISLANDE; ISRAËL; LE JAPON; LE KAZAKHSTAN; LE KENYA; LE LIECHTENSTEIN;
LA MALAISIE; LE MEXIQUE; LE NIGÉRIA; LA NORVÈGE; LA NOUVELLE-ZÉLANDE;
LE PARAGUAY; LE PÉROU; LES PHILIPPINES; LE QATAR; LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE;
LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA; SINGAPOUR; LA SUISSE; LE TADJIKISTAN;
LE TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN
ET MATSU; LA THAÏLANDE; LA TURQUIE; ET L'URUGUAY**

*Révision**

La communication conjointe ci-après, datée du 6 octobre 2021, est distribuée à la demande de la délégation de la Suisse.

Nous, groupe de 34 Membres en développement et développés fermement attaché au système commercial multilatéral, cherchons à protéger et à renforcer l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour faire face aux difficultés actuelles et futures.

Nous confirmons notre attachement à la réussite de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC, qui aura lieu à Genève. Nous exhortons les Membres à dialoguer de manière constructive et à œuvrer pour obtenir des résultats pragmatiques et tangibles. Il sera important que les Ministres donnent des orientations politiques concernant les résultats de la douzième Conférence ministérielle, y compris sur les travaux futurs de l'OMC.

Nous communiquons ci-joint notre contribution à la partie systémique d'un document ministériel final pour la douzième Conférence ministérielle.

1. Réaffirmer la pertinence du système commercial multilatéral fondé sur des règles et le soutien en faveur de ce système

Nous apprécions grandement l'utilité de l'OMC et réaffirmons les principes et les objectifs énoncés dans l'Accord de Marrakech instituant l'OMC ainsi que le rôle central du système commercial multilatéral fondé sur des règles.

Nous notons le rôle majeur que le commerce peut jouer dans la promotion du développement durable et la réduction de la pauvreté, comme il est reconnu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

Nous reconnaissons l'OMC comme l'instance mondiale prééminente pour l'établissement des règles commerciales et la gouvernance du commerce, qui contribue à favoriser le commerce international et le développement, y compris en facilitant le règlement pacifique des différends commerciaux et en contenant le protectionnisme.

Nous appelons les Membres à préserver l'intégrité du système commercial multilatéral ouvert, non discriminatoire et fondé sur des règles incarné par l'OMC et à travailler ensemble pour en assurer le

* La présente révision vise à ajouter les Philippines, le Qatar et le Tadjikistan en tant que coauteurs de la communication.

bon fonctionnement. Nous réaffirmons l'importance centrale du développement à l'OMC. L'OMC reste un outil essentiel pour permettre aux Membres d'assurer une croissance et un développement inclusifs et durables au niveau mondial, notamment en renforçant l'intégration des pays en développement et des PMA dans le commerce mondial.

2. Importance et pertinence du système commercial multilatéral dans le contexte de la crise sanitaire mondiale

La crise sanitaire mondiale a gravement touché toutes nos vies et nos économies. La mise au point de mesures efficaces et durables pour faire face à cette crise reste une priorité pour nos gouvernements respectifs. La coopération et la coordination internationales sont plus que jamais nécessaires pour lutter contre la pandémie et rendre le système plus résilient dans l'avenir. L'OMC a un rôle important à jouer pour maintenir le bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement.

Un système commercial mondial prévisible, transparent, non discriminatoire et ouvert est crucial pour une reprise économique à large assise, durable et inclusive.

3. Nécessité de réformer l'OMC

Depuis la création de l'OMC il y a plus de 25 ans, l'environnement commercial international a considérablement changé et de nouveaux défis sont apparus. Il est essentiel que l'OMC y réponde efficacement, ce qui nécessite des règles commerciales mondiales nouvelles et actualisées.

Nous reconnaissons également la nécessité de réformer le système afin de relever les défis auxquels l'Organisation est confrontée actuellement et sera confrontée dans l'avenir et d'assurer le bon fonctionnement de celle-ci. Nous soutiendrons donc la poursuite et le renouvellement des efforts visant à réformer l'OMC.

Nous considérons qu'une fonction de négociation productive est essentielle pour que l'OMC obtienne, pour les Membres, quel que soit leur niveau de développement, des résultats significatifs qui reflètent les réalités commerciales actuelles et émergentes. Nous nous efforçons de progresser davantage, de manière ouverte et inclusive, sur des questions qui intéressent les Membres et d'obtenir des résultats de grande qualité. À cet égard, nous reconnaissons qu'un éventail d'approches, y compris des négociations plurilatérales telles que celles qui ont lieu dans le cadre des initiatives liées à des déclarations conjointes, peut en fin de compte soutenir la réalisation des objectifs communs et y contribuer.

Nous restons déterminés à participer pleinement aux importants travaux ordinaires en cours à l'OMC. Nous soulignons le rôle essentiel des organes permanents de l'Organisation pour ce qui est d'assurer la surveillance de la mise en œuvre des Accords de l'OMC, et l'importance du respect par les Membres des prescriptions en matière de notification. Nous reconnaissons que le travail de suivi du commerce de l'OMC contribue au bon fonctionnement du système commercial multilatéral, en améliorant la transparence des politiques et pratiques commerciales des Membres. À cet égard, nous demandons aux Membres de se conformer pleinement à leurs obligations en matière de notification.

Nous réaffirmons notre engagement de respecter les règles de l'OMC dans la conduite de nos relations commerciales. Le système de règlement des différends de l'OMC à deux niveaux et son caractère contraignant sont un élément essentiel pour assurer la sécurité et la prévisibilité du système commercial multilatéral. Nous rappelons par conséquent notre ferme volonté de rétablir son fonctionnement efficace, y compris au moyen de réformes nécessaires, et appelons tous les Membres à dialoguer de manière constructive pour trouver des solutions aux préoccupations identifiées.
